

## Projet de parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine par Cartier énergie éolienne inc.

Dossier : 6211-24-015

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 3 juin au 18 juillet 2008

La période d'information et de consultation publiques concernant le Projet de parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine par Cartier énergie éolienne inc. a pris fin le 18 juillet 2008. Conformément au mandat qui lui a été confié le 22 mai 2008 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 juin au 18 juillet 2008, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Le projet proposé par Cartier énergie éolienne inc. consiste à aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 211,5 MW sur des terres du domaine de l'État. Le projet de parc éolien de Gros-Morne a été retenu lors du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution de 2003. Il prévoit l'installation de 141 éoliennes de 1,5 MW chacune, distribuées sur une superficie de 7 134 ha. La phase I du projet comporterait 67 éoliennes, dont 34 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et 33 à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Les 74 éoliennes de la phase II seraient toutes situées à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

La construction du parc comprendrait, entre autres, le déboisement et le décapage des sols de surface, l'amélioration et la construction de chemins d'accès, l'installation des lignes électriques aériennes et souterraines et des mâts de mesure de vent, la construction du poste de raccordement et la mise en place d'une ligne de transport d'énergie de 230 kV pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. Le contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec est d'une durée de 21 ans pour la phase I et de 20 ans pour la phase II. Au terme de ces contrats et en l'absence de leur renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés et le site serait restauré.

L'échéancier proposé dans l'étude d'impact mentionne que les travaux débuteraient pour la phase I au printemps 2010 pour se terminer en décembre 2011, et débuteraient au printemps 2011 pour se terminer en 2012 pour la phase II.

(Extrait du communiqué émis le 3 juin 2008)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information ainsi qu'à partir de conversations téléphoniques et de courriels. Les préoccupations concernent :

- la faune :
  - le questionnement sur l'existence de mesures d'atténuation concernant les rapaces, le suivi sur les collisions avec les pales des éoliennes et l'identification d'espèces en danger ;
  - les impacts des activités du projet sur les orignaux et les chevreuils ainsi que l'existence ou l'absence d'un suivi à long terme de ces impacts ;
  - la crainte d'une baisse des prises d'orignaux et de chevreuils et, si tel était le cas, la possibilité d'un dédommagement pour les chasseurs ;
  - l'interruption prévue des travaux durant une semaine afin de ne pas nuire à la chasse au chevreuil et à l'orignal avec le fusil et l'absence d'une telle mesure pour la période de chasse à l'arc ou à l'arbalète ;

- le parc éolien :
  - le nombre d'éoliennes par municipalité ;
  - la comparaison entre la production en électricité du parc et l'alimentation électrique d'un nombre de résidences ;
  - les raisons motivant la construction d'un parc d'une telle ampleur en comparaison à d'autres ;
  - l'origine des normes utilisées pour la localisation des éoliennes situées près des résidences et des routes ;
  - la localisation du bâtiment de service qui servirait à entreposer le matériel nécessaire à l'entretien du parc et de la sous-station d'Hydro-Québec ;
  - la responsabilité de la surveillance et du suivi du bon fonctionnement des éoliennes et leur réparation selon le cas ;
  - les raisons pour lesquelles les éoliennes seraient majoritairement installées en terres publiques plutôt qu'en terres privées ;
- les retombées économiques :
  - la méthode d'attribution des emplois ;
  - l'engagement par le promoteur que les 20 emplois permanents prévus au projet seraient garantis pour la durée du contrat avec Hydro-Québec ;
  - le salaire moyen des emplois à temps plein qui seraient créés ;
  - le suivi de l'entrepreneur général pour maximaliser les retombées régionales ;
  - la définition de la contribution volontaire et du fonds de visibilité ainsi que les sommes qui seraient versées par le promoteur pour chaque municipalité ;
- les raisons expliquant que l'étude d'impact de la ligne de transport d'Hydro-Québec ne soit pas rendue publique en même temps que celle pour le parc éolien, considérant les impacts cumulatifs de la ligne et du parc ;
- l'absence de consultation par le promoteur auprès d'une pourvoirie dont le propriétaire croit qu'il aura à subir des répercussions négatives liées à l'implantation des éoliennes ;
- la demande d'ouvrir un centre de consultation à Mont-Louis et un autre à Sainte-Anne-des-Monts, dans le cas de la tenue d'une enquête et audience publique, à cause des distances à parcourir dans le premier cas et à cause de la concentration de la présence des organismes régionaux dans le second cas.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresse
Caisse Populaire Desjardins Mer et Montagnes	144, rue Principale, Madeleine-Centre
Conseil de la Nation Micmac de Gespeg	783, boul. de Pointe-Navarre, Gaspé
Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi	2, Riverside West, Listuguj

### Le site Internet

Tous les documents reçus, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
2 juin 2008	Le Soleil	
2 juin 2008	La Presse	
1 <sup>er</sup> et 8 juin 2008		Le Riverain

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
3 juin 2008 Début de la période d'information et annonce de la séance	Médias écrits, électroniques et hebdos de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	253	Site du BAPE
19 juin 2008 Rappel de la séance aux médias	Médias écrits, électroniques et hebdos de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

### Les relations de presse

La télévision communautaire de Mont-Louis était présente à la séance d'information du 19 juin. La chargée de dossier a accordé une entrevue à CBGA, Société Radio-Canada, Matane.

## La revue de presse

L'hebdomadaire le Pharillon a annoncé le début de la période d'information et de consultation publiques ainsi que la tenue de la séance d'information du BAPE du 19 juin.

## La séance d'information

<b>Date</b>	19 juin 2008
<b>BAPE : Animation</b>	Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
<b>Accueil et prise de notes</b>	Louise Bourdages, conseillère en communication
<b>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</b>	Aucun représentant
<b>Promoteur</b>	Normand Bouchard, VP Président – Énergie éolienne, Innergex Luc Leblanc, directeur affaires publiques, Cartier énergie éolienne inc. Yves Garant, analyste en environnement, TransCanada Energy Ltd
<b>Assistance</b>	29 personnes
<b>Durée</b>	1 h 30
<b>Lieu</b>	Centre sportif à Gros-Morne

## L'approche autochtone

À la lecture du dossier, nous avons constaté que la communauté de Gespeg pourrait être concernée par les activités du projet. De plus, nous avons relevé dans la documentation que, dans le cas de projets de parcs éoliens sur le territoire de la Gaspésie, les Micmacs de Listiguj, de Gespeg et de Gesgapegiag demandaient à ce que toute analyse ou consultation concernant ces projets soit faite auprès du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi. Une consultation auprès du Secrétariat aux affaires autochtones a été faite et nous avons aussi discuté avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Après avoir communiqué avec le chef intérimaire du Conseil de bande de Gespeg et la directrice générale du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi ainsi qu'avec la chef du Service des projets en milieu terrestre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, nous avons entrepris les démarches afin d'ouvrir deux centres de consultation, l'un au Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi et l'autre dans la communauté de Gespeg.

Québec, le 29 juillet 2008

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication  
et Marielle Jean, conseillère en communication